

DÉCISION DU MAIRE N° 2026/07/66

Objet : 66 - Signature d'une convention avec l'EPSM Caen, situé 15 ter rue St Ouen, représenté par Monsieur Xavier BOUCHAUT pour la mise à disposition du gymnase du Val de Vire et du Dojo Bertrand Lechevrel

Le Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 7 avril 2026 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par Monsieur Xavier BOUCHAUT, en sa qualité de directeur général de l'EPSM de CAEN, situé 15 ter rue St Ouen – BP 223 - 14012 CAEN CEDEX, de disposer d'équipements sportifs,

Décide

- De donner son accord à la conclusion d'une convention de mise à disposition avec l'EPSM de CAEN, situé 15 ter rue St Ouen – BP 223-14012 CAEN CEDEX, représentée par Monsieur Xavier BOUCHAUT en sa qualité de directeur général, pour la mise à disposition des équipements sportifs suivants :
 - Le gymnase du Val de Vire tous les mardis de 15 h à 16 h, hors vacances scolaires
 - Le dojo Bertrand Lechevrel tous les jeudis de 10 h à 12 h, hors vacances scolaires

Cette mise à disposition est consentie pour la période du 08 septembre 2026 au 1^{er} juillet 2027.

Fait à Vire Normandie, le 16 juillet 2026

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Pascal MARTIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260720-66-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/07/2026
Publication : 20/07/2026

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

Décision du Maire n°2026/07/66 du 16 juillet 2026

